

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	20 septembre 2022
Délibération N°	09
Date de la convocation	9 septembre 2022
Objet	7.10 Validation des dossiers passés en non-valeur

L'an deux mille vingt-deux le vingt septembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Jean-Pierre AMANS, Auguste CHOMEL, Charles CLEORON, Alain COMBES, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Michel-Ange PARRA, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Manar BOUIDA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Laure TONDON, Anne VAN DEN BROECK, Administratrices

ABSENTE EXCUSEE :

Nicole MORERE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Nawar BELMILOUDI (pouvoir à Mme ANNEYA)
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Régine ILLAIRE (pouvoir à M GAUDY)
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)
Patricia WEBER, (pouvoir à M BOUIDA)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20220920-20220920-09-DAF-DE
Date de télétransmission : 21/09/2022
Date de réception préfecture : 21/09/2022

Objet : 7-10 – Validation des dossiers passés en non-valeur

Le 20/09/2022,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu les délibérations n°01 du 31 août 2021 et n°02 du 19 octobre 2021 qui corrigent la délibération n°01 du 31/08/21 sur la représentation du collège des représentants des locataires.

Considérant que les membres de la commission contentieux réunis le 16 septembre 2022 ont validé l'admission en non-valeur des 54 dossiers présentés, pour un montant total de 67 185.94€.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

ARTICLE 1 :

Décide d'approuver la décision des membres de la commission contentieux réunis le 16 septembre 2022, de valider l'admission en non-valeur des 54 dossiers présentés, pour un montant total de 67 185.94 €.

ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

CA du 20/09/2022
SERVICE CONTENTIEUX – ZMB

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20220920-20220920-09-DAF-DE
Date de télétransmission : 21/09/2022
Date de réception préfecture : 21/09/2022